

## Communiqué – Tous les membres athlètes (MA) du club, à l’exception de ceux étant dans le Programme Sport-étude/Concentration sport

-----

Chers MA et parents,

Faisant suite au Communiqué du club du 11 octobre, veuillez prendre note que le club va réorganiser son offre de service d’entraînement actuelle afin de se conformer aux restrictions supplémentaires en lien avec notre territoire étant devenu une zone rouge. Ainsi, soyez informé que :

### Programme Relève (7-11 ans) et Transition (12-13 ans) :

- Les services d’entraînements supervisés par un membre entraîneur (ME) demeurent indisponibles temporairement, et ce, du 19 octobre à partir de 9h jusqu’au 1<sup>er</sup> novembre inclusivement. Soyez informé que le club vous créditera la ou les séances supervisées n’ayant pas pu être effectuées afin de prendre en compte cet arrêt temporaire. Considérant que les entraînements individuels demeurent permis, veuillez prendre note que vous pouvez avoir accès à votre plan d’entraînement hebdomadaire à travers le site internet du club dans la zone dédiée aux MA : <http://athletismecirrus-gatineau.ca/membre-athlete/>  
ET
- Si Gatineau demeure une zone rouge : à partir du 2 novembre à 9h, si le territoire demeure une zone rouge, le MA étant dûment inscrit à une plage horaire aura accès au Centre de développement, afin d’effectuer son entraînement sous forme de pratique libre conformément au plan d’entraînement fourni en ligne par le club. En effet, chaque MA pourra être accompagné par un parent afin que ces derniers puissent effectuer l’entraînement individuel conformément au plan fourni par le club. Un responsable du club demeurera disponible afin de 1) gérer les entrées et sorties des MA et 2) veiller au respect des consignes sanitaires. Veuillez prendre note que l’accès aux toilettes ne sera pas permis. Veuillez prendre note que la présente directive peut faire l’objet de changement advenant tout changement de directives de la part du Ministère de la santé du Québec.  
OU
- Si Gatineau redevient une zone orange : à partir du 2 novembre à 9h, si le territoire redevient une zone orange, le MA étant dûment inscrit à une plage horaire aura accès au Centre de développement, afin de bénéficier d’un service d’entraînement supervisé par un Membre entraîneur du club. Veuillez prendre note que la présente directive peut faire l’objet de changement advenant tout changement de directives de la part du Ministère de la santé du Québec.

## Communiqué – Tous les membres athlètes (MA) du club, à l'exception de ceux étant dans le Programme Sport-étude/Concentration sport

### Programme Athlétisme (14 ans et plus) et Course de fond (25 ans et plus) :

- Les services d'entraînements supervisés par un membre entraîneur (ME) demeurent indisponibles temporairement, et ce, du 19 octobre à partir de 9h jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre inclusivement. Soyez informé que le club vous créditera la ou les séances supervisées n'ayant pas pu être effectuées afin de prendre en compte cet arrêt temporaire. Considérant que les entraînements individuels demeurent permis, veuillez prendre note que vous pouvez avoir accès à votre plan d'entraînement hebdomadaire à travers le site internet du club dans la zone dédiée aux MA : <http://athletismecirrus-gatineau.ca/membre-athlete/>  
ET
- Si Gatineau demeure une zone rouge : à partir du 2 novembre à 9h, si le territoire demeure une zone rouge, le MA étant dûment inscrit à une plage horaire aura accès au Centre de développement, afin d'effectuer son entraînement sous forme de pratique libre conformément au plan d'entraînement fourni en ligne par le club. En effet, chaque MA pourra effectuer l'entraînement individuel conformément au plan fourni par le club. Un responsable du club demeurera disponible afin de 1) gérer les entrées et sorties des MA et 2) veiller au respect des consignes sanitaires. Veuillez prendre note que l'accès aux toilettes ne sera pas permis. Veuillez prendre note que la présente directive peut faire l'objet de changement advenant tout changement de directives de la part du Ministère de la santé du Québec.  
OU  
Si Gatineau redevient une zone orange : à partir du 2 novembre à 9h, si le territoire redevient une zone orange, le MA étant dûment inscrit à une plage horaire aura accès au Centre de développement, afin de bénéficier d'un service d'entraînement supervisé par un Membre entraîneur du club. Veuillez prendre note que la présente directive peut faire l'objet de changement advenant tout changement de directives de la part du Ministère de la santé du Québec.

Pour les MA et parents étant dans le Programme sport-étude/Concentration sport, veuillez prendre note qu'un Communiqué distinct vous sera communiqué sous peu.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas. Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Restez actifs!

Tojo Lovanirina Rakotoarivelo  
Administrateur  
819-661-2317  
Athletisme.cirrus@hotmail.com